



Résidence services seniors

Les Templitudes Vincennes

Les appartements

Chaque appartement dispose d'une cuisine équipée, de placards, d'une cave et pour la plupart d'un parking. Tous sont livrés rénovés, prêts à l'emménagement.

Certains appartements disposent de terrasses avec vue sur le Bois de Vincennes.

- des studios (de 26 à 33 m²)
- des deux-pièces (de 41 à 54 m²)
- des trois-pièces (de 60 à 67 m²)



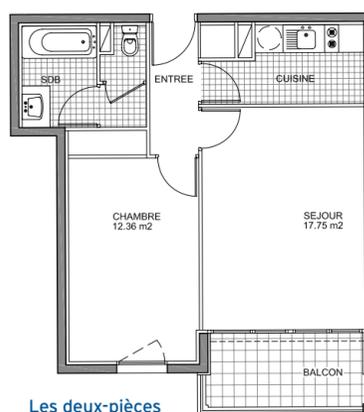
RÉSIDENCE SERVICES SENIORS

Les Templitudes

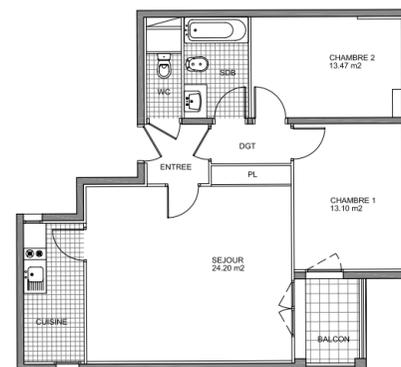
10 bis avenue du Général de Gaulle
94300 Vincennes

ACCÈS

- **Route** : depuis Paris par la porte de Vincennes, direction "Vincennes centre"
- **Métro** : ligne 1 direction "Vincennes", station "Château de Vincennes"
- **RER** : ligne A direction "Marne la Vallée", station "Vincennes"
- **Bus** : gare routière arrêt "Château de Vincennes"
Ligne 56 Château de Vincennes / Porte de Clignancourt
Ligne 11 Château de Vincennes / Porte des Lilas
Ligne 46 Saint-Mandé / Gare du Nord



Les deux-pièces
(de 41 à 54 m²)



Les trois-pièces
(de 60 à 67 m²)



Les studios (de 26 à 33 m²)

Un immobilier de grand confort

Au cœur de Vincennes, dans un écrin de verdure, Les Templitudes sont composées de deux immeubles de cinq et six étages, exposés plein Sud. La résidence est calme, grâce à la voie d'accès privée qui l'isole de la rue.

Un environnement citadin prestigieux

La résidence est située face au Château de Vincennes et son donjon. Les locataires bénéficient du confort et de la proximité de toutes les commodités de la ville : bus, métro, RER, taxi et commerces.

DomusVi

Résidences services Les Templitudes

0 825 165 166

(0,15 € ttc/mn)

Locations DomusVi Conseil Immobilier

01 72 871 671

(tarif local)

www.seniorsappart.com

Illustrations : Bertrand de Molliis - Crédits photos : Thierry Foulon / Document non contractuel / Janvier 2016

DomusVi

La résidence

La résidence services seniors "Les Templitudes" de Vincennes vous accueille dans un cadre cosu et convivial et vous propose :

- Le confort d'appartements en location, du studio au trois-pièces
- Une réception et une surveillance 24 h/24
- Un restaurant traditionnel ouvert midi et soir 7j/7
- Un service de conciergerie
- Des espaces Club et des salons de convivialité



Les espaces Club

Le Club propose aux locataires des espaces de convivialité cosus et confortables à la décoration raffinée : salons, billard, bar, bibliothèque, cheminée, salle de bridge, salle de gymnastique.

- Une chambre d'invités est également à la disposition des locataires.
- La terrasse et le jardin sont exposés plein Sud et favorisent détente et promenade entre amis ou en famille.



Les services

Pour votre confort.

LE RESTAURANT À DEMEURE OUVERT 7J/7

- Le restaurant propose midi et soir des menus du jour avec un plat de remplacement et un service à la carte. Il comporte un salon privatif pour les repas entre amis ou en famille.
- Le restaurant propose également un service de livraison de repas à domicile.
- Le suivi des prestations de restauration est assuré par les locataires et le représentant du propriétaire à travers une commission de restauration hebdomadaire et une enquête satisfaction.

RÉCEPTION ET CONCIERGERIE

- Pour votre confort, le personnel veille à la coordination des services. Il se tient à votre disposition au quotidien pour vous renseigner sur le bon usage du Club et de ses services. Il peut organiser à votre convenance manifestations et convivialités.

UNE RÉSIDENCE SURVEILLÉE 24H/24

- La sécurité est assurée par un système de contrôle d'accès et par la présence permanente d'un personnel attentif et vigilant.

DES SERVICES À DOMICILE* SUR SIMPLE DEMANDE

Le personnel tient à votre disposition une liste des intervenants locaux agréés pour les prestations à domicile suivantes :

- Ménage, repassage, entretien quotidien
- Aide et accompagnement à la personne

* Les services à la personne dispensés par des partenaires agréés permettent de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt dans la limite des plafonds fixés par la Loi de finances ou de l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie)



En pratique

- Les frais fixes mensuels comprennent le loyer, les provisions pour charges locatives et la participation aux charges de services du Club.
- Le contrat de location (loyer et charges locatives) est un bail régi par la loi de 1989. Le locataire est redevable de la taxe d'habitation. Les abonnements électrique et téléphonique sont personnels.
- Les résidences locatives avec Club Service du groupe DomusVi sont regroupées sous l'enseigne "Les Templitudes". Les appartements sont commercialisés par la société Location DomusVi Conseil Immobilier, titulaire d'une carte professionnelle sur les transactions n°T10840. La gestion immobilière est assurée par la société Immobilière GSP. Le Club Restaurant est géré par une entité juridique autonome.

